

DELIBERATION DDB2023_003

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	44
Votants	48
Pouvoirs	4

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le

LE 26 janvier 2023, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION COTER NUMÉRIQUE - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BUFFIERE, M. COURNIL, Mme LABAILS, M. MOTTIER, M. REYNET, M. MOTARD, M. MALLET, M. CHANSARD, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. SERRE donne pouvoir à M. PASSERIEUX
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION COTER NUMÉRIQUE - POINT DELIBÉRANT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2021 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que les technologies de l'information et de la communication sont en constante évolution. Cela se vérifie par le développement de nouveaux usages (informatique en nuage, dématérialisation, développement des téléservices, numérique responsable, etc.) et de l'augmentation des cybermenaces. Afin de permettre aux Collectivités Territoriales de s'y adapter, il est important d'assurer une veille numérique autour de cette vaste thématique.

Que pour les aider dans cette démarche, l'association Coter Numérique propose l'organisation d'actions et de manifestations permettant des échanges d'informations et des partages d'expériences.

Considérant que située au carrefour des différents métiers des systèmes d'information, cette association, forte de trente années d'expérience, gère un vaste réseau de responsables informatiques des Collectivités Territoriales et établissements publics (Villes, EPCI, Conseils Départementaux / Régionaux, Syndicats ...) et des connexions avec d'autres réseaux (Adullact, Forum e-administration, Lettre du Cadre, Cybermalveillance, etc.). L'association Coter Numérique est présidée par M. Antoine TRILLARD (DSI de la ville de CHELLES).

Qu'au total, ce sont 350 adhérents qui accèdent chaque année à une plateforme d'échanges, participent à des groupes de travail ainsi qu'à un congrès annuel rassemblant des acteurs privés / publics autour d'un même sujet : Le Numérique.

Que les gains pour le Service des systèmes d'information du Grand Périgueux sont les suivants :

- Une veille technologique spécifique aux besoins des collectivités territoriales ;
- Plusieurs groupes de travail favorisant le partage entre collectivités sous la forme d'ateliers structurés autour de thématiques diverses : dématérialisation, gestion de la relation à l'utilisateur, gouvernance, traitement de la donnée, cybersécurité, numérique responsable etc ;
- Un lien privilégié avec les fournisseurs, les éditeurs et les partenaires du Grand Périgueux lors du congrès annuel.

Que le coût du renouvellement de cette adhésion est de 480 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve le renouvellement de l'adhésion du Grand Périgueux à l'association Coter Numérique ;
- Décide de verser le montant de la cotisation pour 2023 qui s'élève à 480 € (pour les collectivités de plus de 60.000 Habitants).

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023

Reçu en préfecture le 09/02/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230126-DDB2023_003-DE

DDB2023_003

SLO

Délibération publiée le 09/02/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 09/02/2023

Périgueux, le 09/02/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

